

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 20 septembre 2018

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

L'an Deux Mil dix-huit, jeudi 20 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 13 septembre 2018

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, M Didier REYMONDON, Mme Aurélie LEVIEUX, M Jean-Pierre KHIREDDINE, Mme Rose-Marie ABBA, M Noël BROCHIER, Mme Nicole VIRICEL, M Sébastien GUYOT, Mme Michelle GASSILLOUD.

Absents excusés : Mme Sylvie THIVILLIER, pouvoir à Mme Monique RAGEYS
Mme Christel CANU, pouvoir à M Didier REYMONDON
M Serge FORISSIER, pouvoir à M Jean-Pierre KHIREDDINE
M Henri BRUYAS.

Secrétaire de séance : M Jean-Pierre KHIREDDINE

Début de séance à 20h00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 juillet 2018

Unanimité

• DELIBERATION : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

Suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, la commune a la nécessité de délibérer pour pouvoir exercer son droit de préemption afin de mener à bien sa politique foncière. Monsieur le Maire propose d'instituer ce DPU « simple » sur les secteurs U et AU du territoire communal. Délibération adoptée à l'unanimité.

• DELIBERATION : OBLIGATION DE DÉPOT DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE A L'ÉDIFICATION D'UNE CLOTURE

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme. (Cette délibération existait déjà sur la commune sous le Plan d'Occupation des Sols). Il s'agit de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux. Délibération adoptée à l'unanimité.

• DELIBERATION : APPROBATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'AMO ET D'ASSURANCE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS.

La commune de Pomeys doit renouveler son contrat d'assurance. La Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais (CCMDL) a proposé un groupement de commandes pour passer un marché d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le cabinet SIGMARISK. 16 communes ont souhaité se grouper pour renouveler leurs contrats. La CCMDL assure la coordination du groupement dans un esprit de mutualisation de service pour le compte des communes membres du groupement, ce qui permet de réduire très fortement le coût.

de commandes ; Cette mission s'élève à 295 € HT pour les lots : Lot 1 Dommages aux biens, Lot 2 Responsabilité civile, Lot 3 Protection juridique de la collectivité et défense pénale des agents et des élus, Lot 4 Flotte et auto missions. Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY est désigné membre de la Commission d'Appel d'Offre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• DELIBERATION : SUBVENTION OGE C - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Monsieur le Maire fait état d'un courrier de l'OGEC qui sollicite le versement de la subvention allouée dans le cadre du contrat d'association. Le montant s'élève à **36 591.60€**. Monsieur le Maire présente les comptes de l'OGEC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• DELIBERATION : PRESTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) dispose d'un service Urbanisme. Dans la continuité de ce qui été proposé dès 2015 par le Syndicat Intercommunautaire des Monts du Lyonnais (SIMOLY), ce service apporte une aide aux Communes en matière d'application du droit des sols (ADS). Il a été constitué à l'échelle la plus adaptée à la technicité demandée pour cette prestation, l'échelle communautaire. Le service Urbanisme de la CCMDL est prestataire pour la Commune pour des missions de pré-instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme que l'on choisit de lui transmettre. Les modalités de mise en œuvre de la prestation de service et de participation financière de la Commune sont précisées dans une convention.

Monsieur le Maire explique qu'une convention de ce type a déjà été signée. Néanmoins, plusieurs évolutions ont été actées lors de la conférence des Maires des Communes de la CCMDL du 16 avril 2018, concernant les modalités de

financement. La conclusion d'un nouveau contrat de prestation de service sur le même modèle pour chaque commune de la CCMDL s'avérerait nécessaire. Le projet de nouvelle convention est présenté en séance. Il est notamment mis en avant que :

- Le coût « population » passe de 1 € à 1,30 € par habitant ;
 - La participation prévisionnelle pour l'année 2018 pour la commune de Pomeys s'élève à 3 853.02 € ;
 - Le nouveau contrat prend effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2022.
- Délibération adoptée à l'unanimité.

• DELIBERATION : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées chargée de déterminer les transferts de charges entre communes et communauté de communes a rendu son rapport en date du 5 septembre 2018. Cette révision d'attribution de compensation est effectuée dans le cadre de l'harmonisation de la compétence voirie et de sa gestion et d'une restitution de la compétence réseau des médiathèques à la commune de Ste Catherine. Toutes les communes, dont Pomeys, ne sont pas concernées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

EPICERIE : Notre projet n'a pas été retenu pour la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux. Nous attendons les notifications des demandes de subventions auprès de la Région et du Département. Le marché de travaux sera publié lundi 24 septembre.

APPARTEMENT : L'appartement communal (T4 – 3 chambres) au-dessus de la salle Paul Claudel est totalement rénové. C'est l'agence ARAVIS de St Symphorien sur Coise qui gère la location.

LOCAL CHASSE : Les chasseurs ont commencé les travaux.

ADRESSAGE : La livraison des panneaux, plaques et numéros aura lieu courant novembre. Une réunion publique est programmée le vendredi 30 novembre à 20h00 à la salle St Roch. Les kits « changement d'adresse » (numéro, certificat de domicile, plan de la commune...) seront remis à l'issue de la réunion. Deux permanences supplémentaires de distribution de ces kits sont prévues : vendredi 7 décembre et samedi 8 décembre de 8h00 à 12h00 à la mairie. Lors de ces deux permanences, possibilité d'aller retirer les sacs poubelles au garage communal. Les habitants sont invités à se présenter sur l'une de ces trois dates pour retirer leur kit d'adressage.

MAISON DES JEUNES : La Maison des Jeunes a ouvert le samedi 8 septembre sous la responsabilité d'une animatrice. Malheureusement très peu de jeunes se sont présentés. Une nouvelle ouverture aura lieu le vendredi 12 octobre à 20h00.

BOOK : La commission information communication a créé un « book » de la commune. Il s'agit de la « carte d'identité » d'une commune élaboré dans la démarche du fleurissement pour obtenir une deuxième fleur notamment. La commune a obtenu sa 1^{ère} fleur en 2008. Malheureusement, suite à la création de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes, le CTF (Comité Technique de Fleurissement), porté par le Département n'existe plus. Dans cette nouvelle organisation, le volet fleurissement appartient au domaine culture/tourisme et tout reste à faire. Ce nouveau jury est passé à Pomeys en juillet. Le book de la commune est consultable sur le site internet de la commune et au secrétariat.

ARROSAGE TERRAIN FOOT : Dans le cadre de la maîtrise des consommations d'eau pour l'arrosage du terrain de foot, la commune avait donné au club un objectif de 1000 m3 pour l'année. Le relevé fait apparaître une consommation approchant les 1 500 m3 à comparer aux presque 3 000 m3 des années précédentes, ce qui est à noter. Certes il y a dépassement, mais l'année est particulièrement sèche. La commune va engager une réflexion pour utiliser l'eau de pluie pour cet arrosage.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

PARC ECO HABITAT : Noël BROCHIER : Transition énergétique : Le SYDER va installer des bornes de recharges de véhicules électriques à St Martin en Haut et à Montrottier.

La ressourcerie : projet de récupération des matériaux chez les artisans et commerçants.

COMMISSION CULTURE : Rose-Marie ABBA : La journée de la Création aura lieu le 10 novembre à Larajasse. Ateliers le matin présentation d'une fresque, l'après-midi actions de réalisation des résidences d'artistes par l'association filigrane.

Réseau des bibliothèques : le portail est à disposition pour les médiathèques. Il sera déployé au public début janvier. La CCMDL exerce la compétence réseau et les communes exercent la compétence lecture. Le règlement du réseau a été validé mais les tarifs sont toujours en discussion.

Un spectacle sera proposé aux scolaires en mars.

Les 10 (à destination des associations) et 13 octobre (tout public) la Maison du numérique se délocalise à la Maison de Pays de St Martin en Haut pour se faire connaître. Des ateliers seront proposés (imprimantes 3 D...)

La séance est levée à 23h20

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 19 octobre à 19h00